

# A.I.R.E.

*Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence*

affiliée au **Basic Income Earth Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris  
Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 75

Hiver 2013

---

## Sommaire

- Le revenu de base : l'expérience iranienne** **2**  
*Hamid Tabatabai*  
*traduction et résumé par Jacques Berthillier*
  
- Revenu de Base ou salaire à vie** **4**  
*Frédéric Bosqué*
  
- Recevabilité de l'initiative citoyenne européenne  
par la commission européenne** **9**
  
- En Suisse :**  
**Collecte des Signatures pour un Revenu de Base** **10**
  
- Nouvelles de l'association** **11**

---

Directeur de la publication : Jacques Berthillier

Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros)  
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.  
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

---

Courriel : [contact.aire@wanadoo.fr](mailto:contact.aire@wanadoo.fr) – Site : [www.revenudexistence.org](http://www.revenudexistence.org)

## Le revenu de base : l'expérience iranienne

Résumé d'un document présenté au congrès du BIEN à Sao Polo du 30 juin au 2 juillet 2010  
par Hamid Tabatabai, chercheur indépendant

*L'Iran est devenu le 1er pays au monde à fournir de facto un revenu pour tous ses citoyens. Cet article examine le développement de la principale composante du plan de réforme économique de l'Iran : le remplacement des combustibles et des aliments subventionnés par des transferts monétaires directs à la population. Il montre comment un système de transferts universels en espèces, réguliers et inconditionnels, a émergé presque par défaut en tant que sous produit d'une tentative pour transformer un système inefficace et injuste des prix subventionnés. Les principales caractéristiques du système de subvention en espèces sont comparées à celles d'un revenu de base, puis quelques leçons de cette expérience sont tirées pour améliorer les perspectives du revenu de base comme une proposition réaliste.*

### *Le contexte économique*

Le pays est relativement riche et se développe mais avec beaucoup de pauvreté affligeant de nombreuses couches de la population. Des politiques erronées sont en grande partie responsable de l'état des choses mais des réformes récentes ouvrent des perspectives prometteuses. La population s'élève à 75 millions dont les 2/3 en milieu urbain. Le revenu par habitant est d'environ 4 500 \$ en 2002 avec un coefficient de Gini de l'ordre de 0,44. La pauvreté a baissé passant de 40 % de la population en 1980 à 12 % en 2009. La croissance est restée modeste et l'inflation persistante. L'enseignement primaire est quasi universel avec 4 millions d'étudiants dont 2/3 de femmes. Les exportations de gaz rapportent environ 1 000 \$ par habitant. Ils financent environ la moitié du budget de l'État. Le pays est loin de garantir les droits sociaux garantis par la Constitution. De nombreux iraniens restent marginalisés et n'obtiennent pas leur juste part des aides de l'État. La majeure partie de l'aide publique se fait par le biais de subventions pour les carburants, la farine, le lait, l'huile, le sucre. Les subventions à l'énergie représentent près de 90 %, soit environ 30 % du PIB (100 Mds de \$/an). Injuste et inefficace ce procédé a conduit à une consommation excessive d'énergie et à une forte contrebande avec les pays voisins. En outre ce sont surtout les riches qui en ont profité, 70 % du total allant à 30 % de la population.

### *La réforme du système de subvention des prix*

Le 23 juin 2008 le président Ahmadinejad a présenté son plan de remplacement des subventions sur l'énergie et l'alimentation par une subvention en espèces directe aux citoyens, accompagné par une réforme de la fiscalité, des douanes, des banques, des assurances, afin de réduire les gaspillages et préserver l'environnement. À l'époque il a invité les citoyens nécessiteux (les déciles inférieurs) à remplir un formulaire sur leur situation socio-économique. En raison de la crainte

de nombreux passe-droits la proposition de réforme a généré une assez forte opposition obligeant le gouvernement à modifier son projet initial finalement adopté en janvier 2010. Ainsi ont été changées les populations ciblées, le rythme de mise en œuvre, le contrôle des ressources générées par la réduction des subventions, successions de compromis pour vaincre les oppositions principales. Au final on est ainsi parvenu à un transfert de fonds ayant les caractéristiques d'un revenu de base pour tous, même si cela n'a jamais été dans l'intention du législateur. Cette expérience est riche d'enseignement car elle montre en quoi l'apport d'un revenu de base est à même de marier justice et efficacité.

### *Les principaux points de désaccord et leur résolution.*

Notons qu'il existe aussi en Iran divers autres programmes de transferts de fonds, par exemple l'ouverture d'un compte d'épargne pour les nouveaux nés, à hauteur de 1 000 \$ apporté par le gouvernement. Il est ensuite complété par des versements réguliers et si possible avec la contribution des parents pour l'obtention d'un capital à l'âge de 18 ans.

Il est bon de rappeler que le versement d'un revenu à tous figurait déjà en 2005 dans la plateforme électorale du candidat Karoubi qui s'était engagé à verser à tout iranien de plus de 18 ans 50 \$/mois, financés principalement par les exportations de pétrole. Cette proposition fut largement rejetée car considérée comme démagogue, faisant de chaque iranien un mendiant. Elle fut vite oubliée. Comme dans le plan Amadinejad on parle de subventions en espèces il ne s'agit plus d'une aumône dans l'esprit du plus grand nombre mais le moyen de compenser la perte des subventions auxquelles ils étaient habitués. En outre la nouveauté résidait dans l'énormité des hausses de prix prévues, de l'ordre de plusieurs centaines de pour cent. Pour éviter les troubles sociaux il fallait donc distribuer une allocation en espèces élevée. C'est ainsi que sur les économies générées par la suppression des subventions, l'État

en affecte 50 %, soit environ 15 % du PIB, aux versements directs aux ménages, l'autre moitié étant versée à l'industrie et à l'agriculture pour compenser le handicap de la perte de subventions.

### *Le ciblage initial*

L'intention première était de cibler les ménages gagnant moins que la moyenne nationale. Pour en bénéficier les chefs de ménages devaient venir s'inscrire de façon volontaire auprès de 30 000 centres. Les revenus déclarés étaient alors corroborés avec des indicateurs de richesses (surface habitable par personne, possession d'une automobile, niveau de scolarité, prêts familiaux, etc...). Les ménages ont alors été répartis en 3 groupes : les 4 déciles inférieurs pour l'obtention du transfert le plus élevé, les 3 déciles intermédiaires recevant un peu moins, les 3 supérieurs ne percevant rien. Devant le mécontentement de la population accusant le manque de fiabilité du classement ainsi opéré, de l'opposition des 30 % (les plus riches) qui ne percevaient rien, il fut décidé de faire machine arrière et d'accorder un droit universel. De l'enregistrement primaire seul subsiste la composition du ménage, mis à jour automatiquement tous les six mois à partir des informations fournies par l'état civil. En décembre 2010, 60 millions de personnes s'étaient enregistrées et avaient fourni un compte bancaire, soit 80 % de la population.. Six mois après le lancement du programme, à la mi 2011, ce nombre est passé à 72,5 millions, soit 97 % de la population.

### *Le rythme de mise en œuvre*

Il était acquis que le prix des produits autrefois subventionnés devait approcher celui des prix internationaux pour les produits échangeables (carburants et nourriture) et le coût de production pour l'eau et l'électricité. Ainsi les prix en vigueur devaient fortement augmenter, même de 10 fois dans certains cas. D'où l'importante question du rythme de mise en œuvre. En allant trop vite ne risquerait-on pas de dérégler l'économie et de générer de l'inflation ? Aussi après un long débat et une certaine opposition entre le gouvernement et le parlement une mise en œuvre progressive fut privilégiée, bien que certaines subventions aient été coupées d'un seul coup.

### *Montant du transfert*

C'était un sujet de discussion. Sur un budget de transfert de 100 Mds, 50 % serait disponible pour la distribution aux ménages comme nous l'avons vu précédemment. Cela permet une distribution de 70 \$ : par mois et par personne, mais si la mise en œuvre s'échelonne sur 5 ans, 14 \$ seulement seraient alloués la première année, somme dérisoire dans un pays où

le salaire mensuel minimum est de 330 \$. En retardant le lancement de la réforme et en raccourcissant les étapes initialement prévues, l'allocation a pu être portée à 45 \$ par personne, somme suffisante pour assurer un soutien populaire. Pour une famille de 4 personnes cela représentait 180 \$, soit plus de la moitié du minimum mensuel de 2011 (330 \$). En outre la hausse parallèle des prix favorisait des groupes à faible revenu car bénéficiant moins des subventions supprimées sur les produits. Et puis à la mi 2011 l'allocation a été portée à 72,5 \$ (soit environ 22 % du salaire minimum) pour 97 % de la population, selon une progression plus rapide que celle qui avait été prévue.

## **Quelles en sont les différences avec un revenu de base ?**

Le revenu de base est un droit légal assurant à chacun un niveau de sécurité économique. En Iran ce revenu calculé par personne (enfants compris) ne portait nullement sur une allocation fondée sur un droit à un revenu sans contre partie, mais pour compenser la perte de subventions. Il est né pour corriger les mauvaises allocations des ressources nationales et leur répartition inéquitable. C'est ainsi que cette compensation a permis d'accélérer la fin des subventions sur les prix en général inefficaces.

Il profite à tout iranien résidant au pays excepté à ceux qui y renoncent volontairement car en contestant le bien fondé. Pour autant leur choix peut être annulé à tout instant. En sont exclus les iraniens vivant en dehors du pays car ils ne sont pas touchés par la hausse des prix. De même les étrangers résidant en Iran, principalement réfugiés d'Afghanistan et d'Irak, pourtant supportant pleinement la hausse des prix. Jusqu'à présent (2011) aucun débat public ne s'est engagé à ce sujet.

Bien que ce revenu soit personnel il est versé au chef de famille. Ce choix est justifié par le fait que le transfert étant de nature compensatoire, il doit aller à la personne responsable du paiement des factures.

En Iran il n'y a pas eu de discussion sur la durée du versement. On peut présumer que les transferts continueront aussi longtemps que l'Iran sera capable de produire assez de carburant, ce qui devrait être le cas pour une décennie ou deux. Le risque le plus important serait celui d'une baisse drastique des prix internationaux du pétrole (fort peu probable) ou plutôt de sanctions entravant les exportations de pétrole.

Les principales oppositions à la réforme ayant principalement porté sur son calendrier et son rythme d'adoption, aucune force d'opposition arrivée au pouvoir ne le remettra en cause.

## Observations finales

- 1 Le remplacement des subventions sur les prix par le versement d'une subvention en espèces a placé l'Iran au premier rang de tous les pays favorables au revenu de base. En proportion du revenu moyen le transfert est nettement plus élevé que celui versé par l'Alaska à ses ressortissants. En outre les enfants touchent une somme identique à celle des parents. Le fait que l'Iran soit un pays en développement du Moyen Orient, état islamique plutôt qu'un pays européen développé, souligne la pertinence du revenu de base pour un large éventail de pays.
- 2 Fait le plus remarquable pour l'Iran, le revenu de base s'est mis en œuvre non par dessein mais par défaut. Ce ne fut pas le résultat d'une politique délibérée mais le résultat fortuit d'un processus visant à réformer un système inefficace et inéquitable de subventions. Il apparaît donc possible de l'instaurer à la suite de la poursuite d'un objectif différent.

- 3 Enfin les spécificités de l'expérience iranienne ne doivent pas être ignorées, celle d'une politique de subvention qu'il convenait de réformer. L'exemple peut servir pour d'autres pays. Il est donc impératif que l'impact de cette expérience soit l'objet d'une étude exhaustive pour l'Iran, afin de l'aider à améliorer la gestion de son programme pour les mois à venir, mais aussi pour sensibiliser les autres nations à cette initiative généreuse, susceptible d'avoir un impact profond sur la vie de plusieurs millions d'individus.

Hamid Tabatabai

(traduction et résumé par Jacques Berthillier)

## Revenu de Base ou salaire à vie

*Revenu de base ou salaire à vie ? Les désaccords entre les défenseurs des deux projets ne sont pas que d'ordre sémantique. En effet, ce sont deux visions de la société qui s'affrontent. Frédéric Bosqué revient dans cette tribune sur ce qui sépare le revenu de base du salaire à vie de Bernard Friot, mais aussi sur ce qui rassemble les militants de chacune des propositions.*

Depuis plusieurs mois, j'entends, je lis, je vois des informations qui circulent autour du salaire à vie de Bernard Friot et de son « réseau Salarariat ». Plusieurs de mes ami(e)s m'ont même dit, en s'appuyant sur les dires de son géniteur ou de ses volontaires, que salaire à vie et revenu de base seraient en quelque sorte de la même famille et que rien de vraiment significatif ne les séparerait si ce n'est leur appellation « revenu » et le « de base »... rien que ça.

En me référant à son livre *L'enjeu du salaire* (en particulier les pages 167 à 170), et à son interview vidéo en deux parties sur le site *Actus Chômage*, je voudrais remettre, entre revenu de base et salaire à vie, une perspective de choix « civilisationnel » afin de regarder si ces deux propositions sont si proches l'une de l'autre ou si leurs directions nous conduisent vers deux avenir très différents. Ainsi, chacun pourra au mieux, dans le présent, choisir un salaire ou un revenu en fonction de l'avenir vers lequel il conduit, voire peut être un mix entre les deux, sait-on jamais !

### *Un simple aménagement de la société de production*

Soyons d'accord au moins sur un point : je n'ai rien « contre » Bernard Friot que je n'ai pas le plaisir de

connaître. Et il va sans dire, mais c'est mieux en l'écrivant, que rien dans ce que je dirai ne portera atteinte à ce qu'il est. Je ne pense pas non plus qu'il a tort ou que j'ai raison. Je pense qu'il s'agit plutôt, en tout cas pour moi, d'un désaccord profond dans le sens d'un accord inharmonieux entre la civilisation proposée en fin de compte par un salaire à vie, et celle d'un revenu de base inconditionnel.

Je pense qu'au-delà du nom de chaque proposition s'ouvrent des perspectives radicalement différentes, « radical » étant pris ici dans le sens de profond. En effet, le salaire à vie décrit par le réseau salariat, est pour moi un aménagement de la société de production au profit de l'une de ses composantes : les salariés. Il est une réaction à la prise de pouvoir excessive, sur ce point nous sommes d'accord, d'une autre partie prenante de la société de production : les actionnaires. Personnellement, je ne ferai pas le choix de l'un contre l'autre, car les deux sont nés avec la société de production et les deux disparaîtront avec elle.

Rien de très nouveau d'ailleurs, puisque déjà en 1905, la charte d'Amiens confirmait l'article 2 constitutif de la C.G.T. : « La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et

du patronat » ! C'est d'ailleurs pour cela, me rappelait mon ami Patrick Viveret, que le mouvement avait pris pour nom « mouvement ouvrier », ouvrier faisant référence à l'Œuvre comme projet de vie et non un simple emploi salarié. Loin de tirer la couverture, à droite ou à gauche, du lit de la société de production où nous nous sommes endormis à moitié, le revenu de base, lui, nous en sort... du lit ! Il nous appelle à nous réveiller et nous entraîne pas à pas vers une nouvelle société, celle de l'émancipation. Je pense, mais je peux me tromper, qu'il y aura autant de différences entre la social-démocratie, la civilisation actuelle, et l'ancien régime qu'il y aura de différences entre la social-démocratie et la société de l'émancipation.

C'est ce choix qu'ont fait les défenseurs du revenu de base. C'est pour cela qu'ils refusent de se faire enfermer dans toute idéologie, qu'elle soit libérale, socialiste ou écologiste, même si chacun milite dans un parti ou une organisation se référant à l'une ou l'autre de ces idéologies, voire à aucune ou plusieurs d'entre elles. Ils ont bien compris que l'évolution de la vie va vers l'individualisation des consciences, vers leur émancipation et que cette autonomie ne se gagnera pas contre les autres parties prenantes de notre société mais avec elles.

C'est pour cela qu'ils appellent de tous leurs vœux une compréhension mutuelle, une réconciliation de toutes les parties prenantes de notre société. Car si nous avons choisi la république (*Res Publica*, la chose publique) ET la démocratie (le gouvernement par le plus grand nombre) c'est parce que nous voulons, dans la diversité, continuer à vivre ensemble. En fait, le message profond des défenseurs du revenu de base est **que chacun puisse expérimenter le chemin de son propre bonheur** dans le respect des humains et de la nature. Préserver le bien commun et étendre nos libertés individuelles, voilà le projet « civilisationnel » du revenu de base. Mettre fin à l'utilisation de l'humain comme prothèse à vie de l'appareil de production et l'utilisation de la nature comme son support, voilà leur engagement Politique avec un grand P comme dans « PAIX ». J'attends avec une certaine impatience, le projet « civilisationnel » et l'engagement politique des défenseurs du salaire à vie.

Je vais donc essayer, au travers de la lecture de leurs écrits, de mettre en avant nos différences, non pas pour nous opposer de façon stérile mais pour mettre clairement sur la table les objets de notre dispute, dans le sens élevé auquel l'entendaient nos ancêtres Grecs et plus particulièrement leurs philosophes. C'est à partir de ces éléments saillants que je nous invite à entrer en dialogue, quand et où nous le voudrions, mais dans tous les cas, dans un esprit de fraternité qui sied à ceux qui aspirent à l'émancipation humaine.

## *Salaire à vie et revenu de base sont inconditionnels*

Les défenseurs du revenu de base ont dû souvent faire face à diverses propositions qui se revendiquaient de la même famille qu'eux. Afin de bien distinguer chacune d'entre elles, ils ont établi une grille de test simple auquel nous allons aussi soumettre le salaire à vie :

- 1 Un salaire à vie est-il inconditionnel ? Non, il est versé sous condition de majorité. Il faut avoir 18 ans.
- 2 Le salaire à vie est-il égal pour tous ? Non, il est fonction d'une échelle de qualification qui compte quatre niveaux. Il y a bien une différence entre les humains et cette différence est exprimée par leurs niveaux de qualification. Mais par rapport à quoi ? par rapport à leur appartenance à l'appareil de production marchand.
- 3 Le salaire à vie est-il versé de la naissance à la mort ? Non, nous l'avons vu, nouvelle distinction entre les humains : un mineur n'est pas un « vrai » humain.
- 4 Le salaire à vie est-il cumulable ? Oui, puisque les niveaux de qualification s'empilent.
- 5 Le salaire à vie est-il inaliénable ? Je n'ai pas trouvé de réponse à ce sujet.

Le salaire à vie n'est donc pas inconditionnel, il n'est pas non plus égal pour tous, il n'est pas versé de la naissance à la mort, il est par contre cumulable.

Mais pour autant, je le considère comme le plus proche cousin de nos revenus d'existence, de base, de vie, inconditionnels ou autres allocations universelles ou citoyennes ... car comme eux, il est irréversible et laisse à penser que chacun, avec lui, pourra enfin un jour choisir son activité indépendamment du revenu en monnaie qu'il en tirera.

Nous avons donc une base commune ! Soyons heureux nous avons donc à partir de cette base commune une forte perspective d'amélioration !

## *« Salaire » ou « Revenu », du Mineur à vie au Majeur de base*

« L'attribution à chacun, à sa majorité, du premier niveau de qualification, reconnaît la potentialité de participer à la création de valeur économique » nous dit Bernard Friot.

Je suis en désaccord profond avec cette phrase qui encore une fois ne peut voir un humain autrement que comme prothèse à vie de l'appareil de production. Je refuse toute forme d'aliénation, qu'elle soit issue d'un collectif ou d'un individu. Un humain naissant ne sera jamais « un potentiel de participation à la valeur économique ». Il est bien plus que cela.

C'est quand même surprenant qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, on ne puisse comparer les humains entre eux que comme

exerçant, même potentiellement, une activité de production dans le but de vendre cette production contre de la monnaie sur un marché ! À cette réduction de l'humain, à sa qualité de travailleur à vie, pire de salarié à vie, le revenu de base oppose une vision émancipatrice. Le revenu de base n'est pas versé parce que nous avons des capacités à produire mais simplement parce que nous existons. Le petit d'humain est accueilli pour lui-même, sans condition ni comparaison. Il est le même pour tous, il ne t'est pas donné pour ce que tu vas faire pour la société, vision utilitariste et matérialiste de l'humain et il n'est pas lié non plus à ton mérite personnel, vision élitiste et individualiste de l'humain.

Ici commence la raison pour laquelle nous disons revenu et pas salaire. Un revenu me revient, et justement il se trouve que le revenu de base me revient car il est un droit nouveau à jouir du patrimoine commun de toute l'humanité qui ne se réduit pas à celle qui occupe cet espace et ce temps mais qui s'étend à celle qui occupe tous les temps et tous les espaces. Depuis Yoland Bresson, nous savons que quel que soit son niveau de qualification, un geste technique n'a de valeur marchande que dans le champ économique dans lequel il est inscrit. Et ce champ économique n'a pas été créé que par l'individu qui accomplit cet acte marchand, ni par la génération actuelle qui l'a mis au monde, mais aussi par toutes celles et ceux qui nous ont précédés. Ainsi ce capital humain n'appartenant à personne, appartient à tous et nous devrions nous le répartir de façon strictement égalitaire.

Le revenu de base est donc un revenu qui me revient indépendamment de ceux qui me gouvernent, de ceux qui me font travailler, de ceux qui défendent mes droits et même de ceux qui m'ont donné la vie, voire indépendamment de mes propres talents. **C'est en cela que le revenu de base est émancipateur de toutes les conditions qui s'exercent sur notre libre arbitre**, qu'elles soient génétiques, psychologiques, culturelles, structurelles, voire conjoncturelles.....

Le salaire, pour moi, il n'est que la forme moderne de l'esclavage. D'ailleurs, en droit, il implique un lien de subordination avec son employeur. Le salaire est souvent fonction du marché du travail, comme il existait à l'époque le marché des esclaves. Bien sûr, je ne nie pas la profonde influence positive qu'il a eu sur les conditions de travail grâce aux luttes sociales pour le faire croître, mais j'en dénonce le tréfonds aliénant. Que ce soit sous la domination des salariés qui fixeront son niveau, ses paliers, ses épreuves et son mérite, ou que ce soit sous sa domination actuelle liée aux actionnaires qui conditionnent ce qu'ils laissent aux salariés ; dans les deux cas ce sont des parties prenantes de la société de production qui le fixeront à partir d'une production marchande vendue sur un marché contre de la monnaie.

Je ne pousserai pas plus loin la comparaison. Retenons seulement que si nous voulons vraiment poursuivre l'émancipation de l'Humain, en préservant la diversité de ses activités marchandes ou non selon ses aspirations, **le revenu ne doit plus dépendre d'aucun pouvoir, qu'il soit privé ou public**, mais d'une décision constitutionnelle votée par une majorité qualifiée qui octroie sans condition un revenu à tout citoyen dès sa naissance et jusqu'à sa mort. Ce revenu inaliénable, égal pour tous, doit lui permettre de dire « oui » ou « non » à une activité marchande. Ce nouveau droit nous fera entrer dans une société nouvelle. Il changera profondément les rapports sociaux et mettra fin à ce chantage à la faim qu'exercent les parties prenantes de la société de production sur tous les humains et l'exploitation suicidaire de la nature et de toutes ses formes de vie.

### *« A vie » ou « de base » : du déterminisme au libre arbitre*

Je ne serai donc jamais un mineur à vie ! Je suis un majeur de base. Ce n'est pas parce qu'une société de chats fera naître un chien que le chien deviendra un chat ! Nous devons nous organiser pour que chacun trouve sa place dans notre république, et que croissent Liberté, Égalité et Fraternité ensemble... entre chiens et chats !

Bernard Friot nous dit :

*Les ressources relèvent de deux chèques, celui du revenu de base et le second obtenu sur le marché du travail. L'emploi demeure donc bien la matrice du travail, même si un forfait vient reconnaître la contribution au travail du hors-emploi.*

Oui et non ! Certes, la (r)évolution de l'instauration d'un revenu de base met en évidence, en effet, deux revenus. Un revenu d'activité lié à ma participation individuelle à la production d'un bien, d'un service ou d'une information, vendue ensuite sur un marché, et un revenu d'existence non lié à ma participation directe à la production marchande mais indexé sur elle.

**Le but du revenu de base n'est pas de modifier la nature du revenu d'activité.** Que ceux qui veulent produire des biens, des services et de l'information, qui vont être vendus ensuite sur un marché en monnaie, s'arrangent entre eux ! Il y a pour cela la loi, les droits, et tout ce qui est nécessaire pour répartir en monnaie le fruit de cette production marchande. Je ne dis pas que c'est bien ou mal, je dis qu'ils décident entre eux. Pour ma part, je pense qu'il faut étendre la démocratie au marché et pour cela je me battraï pour que toutes les parties prenantes de l'économie participent aux choix de la répartition de ce qu'ils ont produit et que jamais l'une d'entre elles ne décide sans les autres.

L'histoire nous a montré et nous montre encore aujourd'hui les excès possibles issus de la volonté de toute puissance de chacune des parties prenantes de la société de production : clients, fournisseurs, salariés, actionnaires, société civile... Pour ce faire il nous faudra même changer la loi, car il n'existe pas un droit de l'entreprise mais seulement un droit des sociétés de capitaux. Même les SCOP sont soumises au droit des sociétés de capitaux. Il n'existe aucune possibilité, en droit, d'entreprendre sans que le centre de l'entreprise soit un capital en monnaie ! Mais ce n'est pas ici le lieu de débattre de ce thème et justement, ce n'est pas le champ d'engagement du revenu de base.

Le sujet du revenu de base est de créer un nouveau type de revenu pour tous les humains indépendamment de leur participation à une activité marchande. **Un revenu d'existence qui donne le droit de choisir une activité grâce à ce revenu, et non pour en avoir un.** Le sujet du revenu d'existence, qui un jour sera un revenu d'autonomie, c'est le pouvoir de chaque citoyen de dire « oui » ou « non » à une activité marchande. Son sujet, c'est le « JE » au cœur du « NOUS ». Nous pensons que l'on peut tout à fait vivre et se développer en relocalisant sa production voire en la démonétisant pour en user directement ou l'échanger gracieusement. Nous pensons que de plus en plus d'activités « de base » nécessaires à la vie engendrent une abondance qui n'est limitée « à vie » que par leur monétisation et leur appropriation par certaines parties prenantes de la société de production. Nous revendiquons le droit d'exister et de créer, indépendamment de la monétisation que nos activités engendrent. Seul un découplage des revenus des seules activités marchandes permettra cette métamorphose vitale de notre civilisation marchande en une civilisation humaine fondée à la fois sur la préservation de notre bien commun ET sur l'extension de nos libertés individuelles.

### *Pour un nouveau contrat social*

Le contrat social implique que nous abandonnions une partie de notre liberté individuelle au profit d'une volonté commune constituée en association. C'est elle qui préserve mes droits individuels contre toutes les parties prenantes de la société. En particulier elle est là pour m'assurer de la jouissance durable du bien commun nécessaire à la vie. Mais aujourd'hui, nous sommes contraints à produire bien plus que ce qui nous est suffisant, en raison de ce chantage à la faim qui, par le salaire, nous met un anneau dans le nez. **Seule une déconnexion du revenu de l'activité marchande viendra à bout de ce nouvel esclavage.** Ce lien toujours clair entre salaire et production marchande, entre salaire et utilité sociale, doit être coupé définitivement, par un revenu d'existence ou de base.

Le revenu d'activité, lui, restant assis sur cette production marchande qu'il soit salarial ou non.

À l'inverse du Salaire à vie qui rattache clairement son niveau à **une qualification qui est fonction de l'appareil de production.**

Aujourd'hui, la société de production est capable de produire bien plus que le nécessaire. Et pourtant, partout dans le monde, des humains meurent de faim, de froid, d'ignorance et de maladie pendant que d'autres remplissent leur coffre et leur caddie d'objets inutiles à la vie. Avec 80 milliards de dollars, on met fin à la misère. Soit la bagatelle de 0,01 % des transactions financières dans le monde des actionnaires, 10 % du budget militaire mondial des états, ou encore 100 % du budget de la nourriture pour animaux domestiques en 2010. Une crise de valeurs ? Oui, mais pas financière ! Les volontaires du revenu de base ne sont pas là pour s'immiscer dans les combats éternels que se livrent ceux qui ne veulent pas produire et échanger sans contrepartie à leur travail, mais leur cause est celle de ceux qui depuis longtemps pensent en termes de gratuité, de fraternité, de liberté, de justice, d'émancipation et d'abondance.

Bien sûr, il faut mettre fin à l'injustice sociale, aux conditions de travail ignobles auxquelles sont soumises certains salariés dans le monde, le viol outrancier de la nature et de ses formes de vie, la guerre économique que se livrent des entreprises exsangues car soumises à une demande solvable sans cesse réduite par la productivité des machines, l'intensification des cadences et l'appropriation fanatique des acteurs financiers de la monnaie nécessaire à faire circuler les richesses réelles. Un simple revenu « de base », permettant à terme de dire « oui » ou « non » à une activité marchande serait un signal majeur pour remettre chacun à sa place. Les rapports sociaux changeraient profondément et chacun pourrait enfin refuser un emploi pour prendre une activité marchande ou non marchande de son choix. Cumulable avec toute forme de revenu, qu'il soit salarial ou non, chacun pourrait choisir, en fonction de son aversion aux risques, l'activité qu'il voudrait conduire et le niveau nul, légitime ou excessif des contreparties qu'il voudrait en échange de ses talents.

### *Transition ou révolution*

*« Tous les changements révolutionnaires dans la définition du travail abstrait qu'opère déjà le salaire à vie continuent à être niés, a fortiori, par ce que rend possible le salaire universel. » nous dit Bernard Friot*

Dans un processus de changement profond et vital d'une organisation, que ce soit un foyer, une entreprise, ou la communauté mondiale, l'important n'est

pas ceux qui vont s'adapter aux nouvelles règles mais ceux qui ne vont pas s'y adapter. La question de fond sera : comment la nouvelle organisation va-t-elle intégrer la plus grande diversité possible pour continuer sa progression sans vivre une douloureuse « contre-révolution » ? De toute façon, dans un cas comme dans l'autre, l'organisation devra intégrer ce qui est devenu nécessaire à sa survie ou bien elle périra. Jared Diamond nous a montré dans son livre *Effondrement* que le manque de cohésion sociale et l'incapacité à consommer les ressources au rythme de leur renouvellement sont les deux causes les plus fréquentes de disparition des civilisations qui nous ont précédées.

C'est pour cette raison, mais c'est un choix personnel, que j'ai abandonné toute forme de révolution au profit de la transition, quoiqu'une transition soit une (r)évolution mais avec un changement d'ère ! Cela fait 27 ans que je suis un volontaire engagé pour remettre la finance au service de l'économie et l'économie au service de la vie. Je suis engagé avec mes ami(e)s pour l'instauration d'un revenu de base inconditionnel pour tous. Je suis également engagé (entre autres) pour une réappropriation de la monnaie par les citoyens dans le mouvement « Sol », que Patrick Viveret a initié. Je pense donc appartenir à la même famille des humains progressistes qui ne peut se réduire à la seule « gauche marxiste ».

Qu'est-ce qui est commun à tous mes engagements ? La volonté de réunir tous les camps, de les faire dialoguer, de faire en sorte que chacun sorte du camp dans lequel il est né ou dans lequel les événements de sa vie l'ont placé. L'objectif est de trouver à nouveau un centre de l'union, où les volontaires de chaque camp pourront à nouveau trouver les causes et non plus les cibles de nos problèmes communs et bâtir enfin les bases d'une nouvelle civilisation plus humaine et plus respectueuse de la nature. Tous sont les bienvenus pour surpasser la souffrance et la douleur humaine et engendrer la poursuite de l'émancipation humaine !

Il s'agit d'accueillir tous ceux qui veulent mettre fin à ces passions archaïques d'accumulation sans mesure, de spoliation systématique, de pouvoir unilatéral sur les autres, de production sans régulation, d'exclusion bestiale et la liste pourrait s'étendre quasiment à l'infini tant notre culture colporte encore de germes propices à la régression humaine. Il s'agit de donner la chance à chacun de prendre un nouveau départ, de ne plus répéter le passé, d'opérer sa métamorphose, de passer de la chenille au papillon ! Et ce sont toutes ses chenilles en cours de transition qui sont la société en transition. C'est à chacun d'entre nous d'élever ses comportements au niveau de ses valeurs et d'aider les autres à faire de même. Comme le dit Gandhi : » **Sois le changement que tu veux voir dans le monde...** ».

## *Invitation au dialogue*

La dispute (toujours au sens grec) et le dialogue que je propose à nos camarades du « Salaire à vie », se résume à deux constats temporaires sur le revenu de base et le salaire à vie.

Par son caractère modeste « de base », le revenu de base procède par transition en faisant gagner progressivement toutes les parties prenantes de la société de production. Le fait que chacun pourra continuer à se regrouper en association ou en entreprise avec ou sans but lucratif, autour d'un capital financier ou humain, pour exercer une activité marchande ou non, introduira une diversité de choix propice à un enrichissement mutuel que la démocratie par la négociation, permettra de réguler et de faire progresser. Le revenu de base renforcera notre volonté de faire société dans la diversité. En même temps, le fait de déconnecter le revenu de la seule activité marchande introduira un germe de changement que le corps social pourra intégrer sans rejet ni lutte excessive avec, à terme, l'assurance, comme tous les droits précédents, d'atteindre un revenu d'autonomie suffisant pour dire « oui » ou « non » à une activité marchande et entrer dans une société de l'émancipation pour préserver notre bien commun et étendre nos libertés individuelles.

Par son caractère « à vie », **le salaire à vie, selon moi, reste un projet trop global, centralisé, faisant système et basé sur des rapports de force excessifs.** Il ne peut faire gagner l'une des parties prenantes de notre société que contre la destruction d'une autre, ce qui appellera pour moi des processus forcément violents et non démocratiques pour contenir la réaction violente de ceux qu'ils voudront détruire et réduira notre volonté commune à faire société. Son engagement et ses perspectives sont clairement de rester à l'intérieur même d'une société de production dans laquelle, l'humain, producteur marchand et salarié pour l'éternité, restera lui une prothèse « à vie ». L'appareil de production marchand restera central. La nature et la Vie ne seront jamais que son support éternel. Le fait que ce soient les salariés ou les actionnaires d'une entreprise marchande qui décident, collectivement ce qui est valorisable ou pas en monnaie pour chacun, continuera à freiner la poursuite de l'émancipation humaine.

Il me tarde de pouvoir discuter de tout cela, dans un esprit de fraternité, avec Bernard Friot et les volontaires du salaire à vie. C'est dans une compréhension plus grande de nos différences que nous progresserons.

*Frédéric Bosqué*



## Recevabilité de l'initiative citoyenne européenne par la commission européenne

*le 14 janvier 2013 la Commission européenne a admis la recevabilité de la 2<sup>e</sup> version de notre initiative citoyenne. Suite à leur réunion à Florence en novembre le Comité des citoyens avait amendé sa demande initiale (reprise dans notre précédente Lettre de liaison n° 74), demande qui avait été rejetée. Contrairement à la première version, la nouvelle ne demande plus à la Commission d'acte juridique en faveur du Revenu de Base, mais seulement la mise en œuvre de moyens permettant d'étudier sérieusement l'alternative du revenu de base. De plus le nouveau texte s'appuie plus sérieusement sur les recommandations du parlement européen ainsi que sur l'Art 156 du traité relatif au fonctionnement de l'Union européenne. Les citoyens des pays participant à cette initiative disposent maintenant d'une année pour recueillir le million de signatures requises, dont 55.000 au minimum pour la France. Mais si chacun des pays participants se limite au minimum requis on atteindra seulement un total de 475 000 pour un objectif de 1 100 000 (1 million + 10 % pour compenser les signatures invalidées). Chaque État doit donc viser un objectif sensiblement du double du minimum requis, soit environ 100 000 pour la France.*

*Si le million de signatures requis est atteint dans 1 an, alors la Commission européenne accordera une audience aux promoteurs de l'ICE devant le parlement européen. Elle devra alors accepter ou non la mission que l'ICE lui demande (étudier la faisabilité du revenu de base européen) ou la refuser (en justifiant ses motifs). Si elle accepte cela pourrait ouvrir la voie au financement d'études, de conférences, de forums, voire à une expérimentation du revenu de base en Europe. Le but de ces études serait aussi d'explorer les différentes implications qu'un revenu de base pourrait avoir à l'échelle européenne. Quelle harmonisation européenne sur le droit du travail ? Sur les droits sociaux ? Sur la fiscalité ?*

### Le nouveau texte

Nous reproduisons ci-après la 2<sup>e</sup> version du texte accepté par la Commission.

**Objet :** Demande à la Commission d'encourager la coopération entre les États membres (conformément à l'article 156 du traité de l'Union européenne) visant à explorer le revenu de base inconditionnel (RBI) comme un outil de perfectionnement de leurs systèmes respectifs de sécurité sociale.

**Objectif :** À long terme, l'objectif est d'offrir à chaque personne dans l'Union européenne le droit pour tout individu à la couverture de ses besoins matériels, afin de lui assurer une vie digne telle qu'indiquée dans les traités de l'Union à partir de la mise en œuvre du revenu de base inconditionnel. À court terme, des initiatives telles que des études pilotes (art. 156 du traité) et l'examen des différents modèles de revenus de base inconditionnels doivent être encouragés par l'Union européenne (UE).

**Dispositions pertinentes du traité :** art 156 et Charte des Droits fondamentaux.

**Identité des membres du Comité des citoyens:** Klaus Sambor (Aut.), Ronald Blaschke (All.), Stanislas Jourdan (FR.), Olympios Raptis (Gr.), Step Kusstatscher (IT.), Anne Miller (GB.), Banko Gerlic (Sl.).

Sources de soutien et de financement : Une ligne gratuite pour la collecte des signatures sera assurée par la Commission. Toutes les activités liées à l'appui du revenu de base inconditionnel sont basées sur le volontariat.

Les personnes représentant la proposition de RBI sont citoyens de 15 états de l'Union : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Pologne, Royaume Uni, Slovénie, Slovaquie . Ils diffèrent dans leurs cultures, leurs langues, leurs intérêts socio-politiques, religieux, philosophiques mais partagent une vue commune qu'ils présentent ici comme une solution à long terme. Le RBI ne remplace pas l'État providence mais le complète et le transforme dans une approche émancipatrice. Il est défini par 4 critères : universel, individuel, inconditionnel, suffisamment élevé pour assurer une existence dans la dignité et une participation à la société.

**Universel :** En principe chaque personne, indépendamment de son âge, des ses origines, de son lieu de résidence, de sa profession aura droit à ce revenu. Aussi nous prétendons garantir le revenu de base à l'échelle européenne.

**Individuel** : Chaque femme, chaque homme, chaque enfant a droit à un RBI et non point sur la base du couple ou du ménage. Le RBI sera indépendant de leur état matrimonial, de leur vie en ménage, de leur revenu propre ou de ceux des membres de leur famille. C'est la seule façon d'assurer et de garantir la confidentialité et d'éviter un contrôle sur l'individu. Il permet aux individus de prendre leurs propres décisions.

**Inconditionnel** : Nous considérons que le RBI est un droit fondamental qui ne doit pas dépendre de conditions préalables, ni de l'obligation de prendre un emploi rémunéré ou bien d'être impliqué dans un service communautaire. Il ne sera pas soumis à l'impôt, ou contraint à l'épargne ou limité dans ses droits.

**Assez élevé** : Son montant devrait permettre un niveau de vie décent répondant aux normes sociales et culturelles du pays concerné. Il convient d'éviter la pauvreté matérielle et d'offrir la possibilité de participer à la société. Cela signifie que le revenu net devrait atteindre au minimum le niveau du seuil de pauvreté ce qui, selon les normes de l'Union européenne, correspond à 60 % du revenu médian national. En particulier dans les pays où la majorité dispose de faibles revenus un autre critère pourrait être utilisé (par ex. un panier de biens) pour déterminer le montant du revenu de base, afin de garantir une vie dans la dignité, une sécurité matérielle, avec une pleine participation à la société.

Dans les conditions actuelles du marché de l'emploi nous considérons l'introduction du RBI comme indispensable à la garantie des droits fondamentaux, en particulier à une vie dans la dignité, comme énoncé dans la Charte des Droits fondamentaux de l'UE. Par dessus

tout le RBI aidera à prévenir la pauvreté, à accorder la liberté à chaque individu, afin de lui permettre de choisir sa propre vie et de renforcer la participation de tous à la société. Le RBI aidera à éviter les divisions sociales, les débats fondés sur l'envie et la violence ainsi que sur leurs conséquences aussi superflues que coûteuses telles que le contrôle répressif et exclusif et la bureaucratie.

En tant que paiement de transfert libre de toute discrimination et de stigmatisation, l'inconditionnalité empêche la pauvreté cachée, et différents types de maladies. En outre le RB apporte la liberté sociale, aide les citoyens à s'identifier à l'Union européenne et à garantir leurs droits politiques. Il prend en charge la réalisation des droits fondamentaux. La dignité de la personne humaine n'est pas seulement un droit fondamental en soi mais constitue la base même des droits fondamentaux;

L'introduction du RBI et la possibilité de sa réalisation par étapes rentrent dans les domaines de responsabilité respectifs des États membres de l'Union européenne.

Il existe un certain nombre d'études montrant les différentes façons de financer un RBI. Nous n'en proposons pas une spécifique dans cette initiative citoyenne européenne.

Dans le texte adressé à la Commission figure ensuite toute une série de commentaires (non reproduits ici) faisant référence au traité de l'UE, commentaires à même de justifier la compétence de la Commission pour la recevabilité de cette Initiative Citoyenne Européenne.

## En Suisse : Collecte des signatures pour un Revenu de Base

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédente *Lettre de liaison* nos amis Suisses ont lancé une initiative fédérale pour un revenu de base. La collecte des signatures progresse.

À mi décembre 2012, 51 000 signatures ont été recueillies, le délai pour l'obtention des 100 000 signatures requises expirant 31 août 2013. Chaque jour des militants aguerris ou débutants se réunissent dans une ville différente pour récolter des signatures. C'est ainsi que sont organisés une série d'événements variés pour faire mieux connaître le revenu de base et l'initiative fédérale, avec débats, participation d'intervenants connus, ateliers, concours, expositions variées et solli-

citation de partenaires et sponsors qui ont envie de les aider pour rendre possible ce projet.

L'actualité fournit de nouveaux arguments : après le régime de la rentabilité, n'y aura-t-il pas celui du revenu de base ? La fin du monde nous avait été annoncée pour la fin du calendrier des Mayas le 21 décembre 2012.... et s'ils avaient eu raison, Et si notre société arrivait, en effet, à un tournant historique avec une crise qui impose une redéfinition de nos modèles économiques ? Et cette inéluctable métamorphose n'aurait-elle pas l'envol d'un papillon nommé « revenu de base ». De plus en plus de personnes, en particulier parmi les jeunes, se rendent compte que demain est à

inventer, qu'un changement radical est nécessaire pour sauver notre monde de la destruction. C'est porté par cet élan que nous devons aborder 2013, confiants dans la pertinence de notre projet. qui répond plus que jamais à l'attente d'un plus grand nombre. « Avec le Revenu de base, prenez la vie du bon côté, cultivez

vos dons, croyez en vos talents, allez au bout de vos rêves, souriez à la vie. Ensemble, main dans la main, construisons un monde meilleur. Un monde où chacun et chacune contribuera selon ses talents et ses aspirations à son propre bien être.

## S'unir pour un Revenu de Base

**Le 2 et 3 mars à Paris** (lieu à définir) se réuniront les représentants d'associations, de mouvements, ainsi que les personnalités et toutes les personnes militant pour un revenu de base, afin de constituer une association fédérant toutes les tendances apolitiques désirant s'unir pour une action commune. Dans un premier temps cette action portera principalement sur tous les moyens à mettre en œuvre pour recueillir

en France les signatures à collecter dans le cadre de L'Initiative Citoyenne Européenne pour un Revenu de Base. Evidemment l'Aire en est l'un des organisateurs. Toutes les personnes désireuses d'y participer et de nous rejoindre seront les bienvenues. Les horaires et le lieu vous seront communiqués en temps utile par e.mail.

## Prochaines réunions 1<sup>er</sup> semestre 2013

Lycée Louis le Grand 123 rue St Jacques, à 17 heures — salle M172

le mercredi 13 février 2013

le mercredi 15 mai 2013

le mercredi 13 mars 2013

le mercredi 12 juin 2013

le mercredi 10 avril 2013

---

**Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.**

---

## Cotisations 2013

• Cotisation de base <sup>1</sup> :	60 €
• Cotisation réduite <sup>1</sup> :	15 €
<i>(chômeurs et étudiants)</i>	
• Abonnement lettre de liaison	30 €

1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.